Run e.v.a
énergie · valorisations · avenir
PÔLE MULTIFILIÈRE DÉCHETS RÉUNION

Concertation préalable

CAHIER D'ACTEURS

NOM DE LA STRUCTURE :

Zero Dechet La Réunion

PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE (STATUT, COORDONNÉES, OBJECTIFS ET MISSIONS) :

Il est forme une association declaree regie par la loi de 1901 qui a pour objets :

De promouvoir la mise en place d'une gestion durable des dechets dans la Region La Reunion, en s'inspirant des scenarios Zero Dechet existants qui prennent en compte les problematiques :

" d'epuisement des ressources et donc de necessite de lutter contre le gaspillage

" de pollution induite par la surproduction et la surconsommation

" de responsabilisation de la population

L'association souhaite travailler a la promotion de l'economie circulaire en federant les acteurs locaux autour de la problematique de gestion des dechets, en devenant un centre de ressources pour ceux-ci : l'association se fixe ainsi de servir d'interface entre les porteurs de projet et entre ces porteurs et les Collectivites en charge de cette gestion et de faciliter la rencontre entre ces derniers.
Aucune politique durable des dechets n'etant possible sans la population, l'association a egalement pour objectif d'intervenir aupres du tout public afin d'informer, de sensibiliser et de

PROJET RUN'EVA
EXPRIMEZ-VOUS !

(8000 signes au maximum espace compris)

L'association ZDR et tous les citoyens qui s'associent à sa visée de réduction maximale des déchets se déclarent absolument opposés au projet d'incinérateur pour tout un ensemble de raisons, sanitaires, écologiques , économiques et financières qui, selon nous, démontrent le caractère dangereux, polluant, radicalement contreproductif et excessivement coûteux de cette approche purement technologique qui cantonne le citoyen à un statut de consommateur irresponsable.

La première objection à faire à ce projet concerne le risque sanitaire qui n'a pas été du tout évalué alors que le principe constitutionnel de précaution y oblige. Les populations seraient en effet exposées à des rejets atmosphériques de métaux lourds, d'oxydes d'azote et de divers polluants organochlorés persistants tels que les PHB, PCB, sans parler des dioxines et des furanes qui, bien que mieux filtrées que par le passé, viendraient néanmoins s'ajouter à la pollution atmosphérique actuelle. Quelles seront les populations "sous le vent" de l'incinérateur sur lesquelles le gros des retombées se fera, quelle sera l'atteinte du milieu (air, eau, végétaux, animaux) induite non seulement par le panache mais par les déchets ultimes rendus extrêmement toxiques par l'incinération elle-même ? Quel impact sanitaire chiffré de ces deux sources de pollution peut être anticipé pour la population humaine ?

La deuxième objection concerne le caractère complètement opposé de l'incinération aux principes de recyclage et de réduction des déchets : les coûts de construction et de fonctionnement feront en effet de l'incinérateur une machine vorace et toujours affamée de déchets pour atteindre l'équilibre financier. Il ne sera plus question pour longtemps de recycler ou réduire les déchets. Tout au contraire, il faudra toujours s'assurer d'en produire suffisamment. C'est donc, en soi, une pure folie technocratique, de surcroît, complètement étrangère à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone.

Au vu des coûts sanitaires, écologiques, économiques et financiers, l'idée de valorisation énergétique est une offense à l'intelligence du public car jamais, à part peut-être l'électricité de Fukushima, une énergie n'aura été si cher payée.

Run e.v.a
énergie · valorisations · avenir
PÔLE MULTIFILIÈRE DÉCHETS RÉUNION

PROJET RUN'EVA
EXPRIMEZ-VOUS !

(suite 3000 signes au maximum espace compris)

ILEVA RÉUNION
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Run e.v.a
énergie . valorisations . avenir
PÔLE MULTIFILIÈRE DÉCHETS RÉUNION

LES RÈGLES DU CAHIER D'ACTEURS

QU'EST-CE QU'UN ACTEUR ?

Un acteur peut être une collectivité territoriale, une chambre consulaire, un parti politique, un établissement public, une entreprise, une association ou une personne, qui souhaite prendre une part active à la concertation publique sur le projet RUN'EVA.

QU'EST-CE QU'UN CAHIER D'ACTEURS ?

Un cahier d'acteurs est une contribution écrite rédigée par un acteur du débat. L'objectif est de mettre à la disposition de toutes les personnes intéressées les opinions et points de vue sur la problématique concernée. Toute contribution d'une personne morale qui émettra des propositions portant sur le projet soumis à concertation sera publiée sous la forme d'un cahier d'acteurs.

Ce format est identique pour tous les cahiers d'acteurs de manière à respecter une stricte égalité de traitement entre les contributeurs. La prise en charge technique et financière de la publication est assurée par ILEVA, maître d'ouvrage du projet.

Cette contribution est libre et volontaire, son contenu est de la totale et entière responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Pour être recevable, il faut que cette contribution écrite respecte les règles suivantes :

- qu'elle fasse part d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion sur le projet
- qu'elle soit argumentée et qu'elle vienne enrichir le débat
- qu'elle respecte les règles de corrections et de bonne conduite
- que son auteur s'identifie clairement
- qu'elle ne soit pas le relais d'un intérêt personnel ou l'occasion d'une promotion personnelle.

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?

ILEVA reçoit et valide la recevabilité de la contribution écrite avec les garants de la concertation, elle est diffusée dans le cours de la concertation, sachant qu'il faut compter un délai de trois semaines avant sa parution.

Les textes du cahier d'acteurs sont à adresser par courrier électronique à l'adresse concertation@ileva.re sous format word (en respectant le calibrage indiqué dans le gabarit) ou directement intégrés dans le PDF modifiable du cahier d'acteurs.

COMMENT EST DIFFUSÉ VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?

Les cahiers d'acteurs sont, comme l'ensemble des documents de la concertation :

- mis en ligne sur le site internet www.runeva.re
- à la disposition du public dans les locaux de ILEVA – 17 chemin Jolifond, BP 560 – Basse Terre 97410 Saint-Pierre
- adressés gratuitement par voie postale à toute personne en faisant la demande (par téléphone, par courrier postal ou électronique).

Les cahiers d'acteurs sont diffusés uniquement pendant la période de la concertation.

A la fin de la concertation, les cahiers d'acteurs sont joints comme annexes du bilan de la concertation dressé par le maître d'ouvrage ILEVA.

ILEVA RÉUNION
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS